

Les " 3 acteurs du brevet " français

1 Les acteurs du brevet sont au nombre de 3

- **L'inventeur**
- **Le propriétaire**
- **Le mandataire**

2 Définitions

L'inventeur est la (les) personne qui imagine la solution à un problème donné.

En France, les inventeurs d'un brevet sont au maximum au nombre de 5.

Les inventeurs sont toujours des personnes physiques contrairement au propriétaire qui peut être une personne physique ou une personne morale (une société par exemple)

Le propriétaire du brevet (les propriétaires du brevet) est la personne / la société a qui appartient le brevet et qui en a tous les droits. Il peut soit l'exploiter pour son propre compte, soit concéder des licences exclusives ou non exclusives ou soit céder le brevet, c'est-à-dire le vendre.

Le mandataire est la personne qui gère le brevet auprès des organismes tels que l'INPI, WIPO, OEB pour le compte du propriétaire.

3 Quelques exemples pour mieux discerner l'inventeur du propriétaire

Exemple 1

Madame RM confie à un bureau d'étude (BE), avec contrat et rétribution, la réalisation d'un dispositif de chauffage d'une ruche. Elle donne à ce BE des directives très générales, comme " je voudrais un dispositif qui permette de monter la température de la ruche à 42 °C pendant au moins une heure "

L'inventeur sont la / les personne du BE qui ont imaginé la solution, Madame RM peut également apparaître comme inventeur

Le propriétaire est Madame RM

Exemple 2

Madame RM confie à un bureau d'étude (BE), avec contrat et rétribution, la réalisation d'un dispositif de chauffage d'une ruche. Elle donne à ce BE des directives très précises, exemple des croquis de son idée de solution dans lesquels apparaissent les différents composants, le ventilateur, le réchauffeur, le générateur d'ozone. Le BE sort un projet qui s'appuie sur les idées de Madame RM

L'inventeur est incontestablement Madame RM, elle peut accessoirement et par reconnaissance ajouter une personne du BE

Le propriétaire est Madame RM

Exemple 3

Madame RM demande à un ami, sans contrat, sans rétribution, la réalisation d'un dispositif de chauffage d'une ruche. Elle présente à cet ami un dispositif qu'elle a imaginé, elle donne également à cet ami des informations sur les autres dispositifs existants. Sur cette base l'ami imagine un dispositif différent de ceux évoquées ci avant.

L'inventeur est incontestablement l'ami, accessoirement Madame RM

Le propriétaire est l'ami

Exemple 4 / invention de salarié

Madame RM chercheuse dans un laboratoire imagine un nouveau dispositif pour mesurer la tension artérielle d'une personne.

Elle est chercheuse, elle est donc rétribuée pour chercher et trouver.

L'inventeur est Madame RM

Le propriétaire est le laboratoire

Concernant la rétribution de Madame RM, le laboratoire n'a aucune obligation de la rétribuer pour ce nouveau dispositif

Exemple 5 / invention de salarié

Madame RM simple opératrice dans un laboratoire imagine un nouveau dispositif pour mesurer la tension artérielle d'une personne. Elle est simple opératrice. Ce n'est pas sa mission que d'imaginer des nouveaux dispositifs

L'inventeur est Madame RM

Le propriétaire est le laboratoire

Le laboratoire a obligation de rétribuer Madame RM au titre des inventions de salarié. Ce peut être un montant unique ou un % du CA.
